

Demande d'analyse sérologie du lait



Expéditeur / Destinataire de la facture:

Prénom, nom:

Adresse:

NPA, lieu:

Téléphone:

Rapport d'analyse par E-mail à:

Suisselab AG Zollikofen
Schützenstrasse 10
CH-3052 Zollikofen

Tel 031 919 33 66
info@suisselab.ch
www.suisselab.ch

Copie du rapport d'analyse:

Prénom, nom:

Adresse:

NPA, lieu:

Rapport d'analyse par E-mail à:

Analyse	Méthode
BVD	SVANOVIR BVDV-Ab ELISA Kit (biphasique) pour le dépistage des anticorps contre le virus BVDV dans le lait des bovins. Autorisé pour lait individuel et lait de citerne de max. 50 animaux.
EBL	IDEXX Leukosis Milk Verification ELISA Kit (biphasique) pour le dépistage des anticorps contre le virus BLV dans le lait des bovins. Autorisé pour lait de citerne de max. 100 animaux.
IBR	ID Screen IBR Milk Indirect ELISA Kit (biphasique) pour le dépistage des anticorps contre le virus BHV-1 dans le lait des bovins. Autorisé pour lait individuel et lait de citerne de max. 100 animaux.

ID de l'échantillon Lait individuel: N° de la marque auriculaire Lait de citerne: N° BDTA de l'exploitation	Espèce animale	Matériel d'analyse			Analyse		
		Lait individuel	Lait de citerne	Nombre d'animaux	BVD	EBL	IBR
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom du détenteur d'animaux:

N° BDTA de l'exploitation:

Raison de l'analyse:

Date de l'échantillonnage:

Nombre d'échantillons: Date: Signature:

Commande de kits d'échantillonnage (gratuits). Nombre de kits à 3 flacons:

Les conditions générales de Suisselab SA et la liste des prix s'appliquent. Les résultats du diagnostic des épizooties ordonnées par les autorités sont transmis au système d'information aRes de l'OSAV. En plus, tous les résultats positifs sont annoncés aux services vétérinaires cantonaux responsables (obligation d'annonce).